



**BIENVENUE AU**  
**CABINET DE MAÎTRE BURON**

**Votre avocate à Forbach  
et Sarrebruck**



[www.buron-avocat.fr](http://www.buron-avocat.fr)

# VOTRE AVOCAT

Avocate au **Barreau de Sarreguemines** et au **Barreau de la Sarre**, Maître Buron vous accueille dans son cabinet à **Forbach** et à **Sarrebruck**.

Avant d'obtenir le Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat (CAPA) en 2008 auprès de l'école d'avocats de Strasbourg, Maître Buron a suivi des études franco-allemandes :

- Deug Droit avec option droit allemand à l'université de Sarrebruck (Allemagne)
- Magistère Juriste d'affaires franco-allemand à l'université de Strasbourg
- LLM Droit européen à l'Europa-Institut de Sarrebruck

Maître Buron travaille en coopération avec des avocats allemands et des experts-comptables afin de vous conseiller au mieux de vos intérêts.

Une coopération soutenue existe avec le cabinet d'avocats allemand Palzer & Berger.

## **AFFILIATIONS:**

- Club des affaires Saar-Lorraine
- Association des juristes franco-allemand
- Saarländischer Anwaltsverein

**Maître Buron vous conseille en langue française et en langue allemande.**

## CONTACT

mail: [buron@buron-avocat.fr](mailto:buron@buron-avocat.fr)

web: [www.buron-avocat.fr](http://www.buron-avocat.fr)

## CABINET FRANCE

Tél (+33) 03.54.81.20.96

Fax (+33) 09.74.44.81.88

Me Marie-Anne Buron

– AVOCAT –

46 rue nationale

F-57600 Forbach

## CABINET ALLEMAGNE

Tel (+49) 0681 / 958 198 60

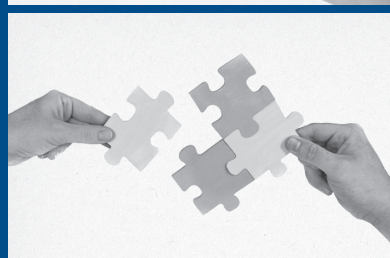
Fax (+49) 0681 / 958 198 61

Me Marie-Anne Buron

– AVOCAT –

Meisenweg 2

D-66133 Saarbrücken



# COMPÉTENCES

Maître Buron représente vos intérêts dans le cadre de recours amiable ainsi que devant les tribunaux. Elle vous conseille et rédige vos contrats.

Maître Buron est notamment compétente dans les domaines suivants :

- **Droit des assurances**
  - Accident, prise en charge
  - Résiliation, non-paiement des échéances
- **Droit des baux d'habitation**
  - Résiliation, expulsion
  - Rappel de charges, dépôt de garantie, loyers
- **Droit civil**
  - Contrats
  - Responsabilité, voisinage, dommages intérêts
- **Droit commercial**
  - Baux commerciaux, agent commercial
  - Conditions générales de vente
- **Droit de la consommation**
  - Contrats
  - Surendettement, faillite civile
- **Droit de la famille**
  - Divorce, séparation, pension alimentaire  
Concubinage, Pacs, filiation



- **Droit pénal**
  - Dommages intérêts pour la victime, défense pénale
  - Tribunal correctionnel, instruction, application de peines
- **Droit des personnes**
  - Changement de nom ou de prénom
- **Droit social / droit du travail**
  - Licenciement, rappels de salaire, non-concurrence
  - Contrats, avenants
  - CPAM, CAF, Pôle Emploi
- **Recouvrement de créances**
  - Injonction de payer, saisie
  - Juge de l'exécution

Maître Buron est à votre disposition pour toute question concernant d'autres domaines juridiques..

**HONORAIRES** La fixation des honoraires est libre. Ils sont fixés forfaitairement ou selon un taux horaire en accord avec l'article 11.2 du Règlement Intérieur National de la profession d'avocat (« en fonction de la situation de fortune du client, de la difficulté de l'affaire, des frais exposés par l'avocat, de la notoriété et des diligences de celui-ci”). Sur demande, une convention d'honoraires est convenue avec le client. L'**aide juridictionnelle** et les assurances de **protection juridique** sont acceptées par le Cabinet.

